



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 mars 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et onzième session

Points 13, 117 et 134 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes  
issus des grandes conférences et réunions au sommet  
organisées par les Nations Unies dans les domaines  
économique et social et dans les domaines connexes**

**Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire**

**Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017**

## **Modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**

### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.58**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Diana Minyi Lee (Singapour)

1. À ses 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> séances, les 10 et 31 mars 2017, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.58 (A/C.5/71/19). À la 27<sup>e</sup> séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité consultatif (A/71/827). Le Comité était saisi du projet de décision (A/C.5/71/L.26) déposé par la Présidente à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Pakistan (voir par. 3).

2. Les déclarations et observations faites au cours des débats de la Cinquième Commission sur cette question sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> A/C.5/71/SR.27 et A/C.5/71/SR.28.



### Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>2</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/71/L.58, il faudra inscrire des crédits supplémentaires de 975 700 dollars au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, à imputer sur le fonds de réserve, à savoir 417 400 dollars au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 160 200 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 79 000 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), 42 100 dollars au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale), 97 100 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), 71 200 dollars au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), 48 300 dollars au chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes), 52 000 dollars au chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) et 8 400 dollars au chapitre 28 (Information).

---

<sup>2</sup> A/C.5/71/19.

<sup>3</sup> A/71/827.